

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, GODFROY, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;
A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été).

Départs de Saumur pour Nantes.
6 heures 35 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
2 — 58 — — matin, Express-Poste.
10 — 23 — — Omnibus.
Départ de Saumur pour Angers.
8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départ de Saumur pour Paris.
9 heures 48 minut. matin, Express.
11 — 51 — — Omnibus.
6 — 6 — — soir, Omnibus.
9 — 36 — — Direct-Poste.
Départ de Saumur pour Tours.
7 heures 27 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.
Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50
L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Les médecins assurent que les malades soumis à l'amputation d'une jambe s'obstinent à croire qu'ils souffrent à l'orteil du pied qui a suivi le membre amputé dans la fosse du cimetière. Cette illusion observée par des physiologistes est absolument la même que celle qui s'est emparée de l'esprit du prince Gortschakoff. La Russie a perdu cinq cent mille hommes, dans la dernière guerre, qui lui a coûté ses flottes de la mer Noire, Sébastopol, ses arsenaux et par-dessus tout son prestige. Vaincue et impuissante devant les armées alliées, elle a dû courber à son tour la tête devant les nécessités qui l'ont dépouillée de son ancienne omnipotence. Il lui fallut solliciter la paix à Londres et à Paris. Et cependant, voilà qu'aujourd'hui, avant même que ses plaies soient fermées, son principal ministre jette fièrement un voile sur les réalités qui l'entourent, pour rentrer de haute lutte dans les chimères d'un passé qui n'est plus. Le prince Gortschakoff ne tient aucun compte de la défaite de son pays et se croit encore à l'époque à jamais disparue où le czar Nicolas jouait à l'Agamemnon.

Quels que soient les ennuis du réveil, il faut pourtant bien que le ministre des affaires extérieures de Russie sorte de son étrange rêve. Le traité de Paris a été pour le gouvernement de Saint-Petersbourg d'une douceur extrême. Les puissances victorieuses ont tout sacrifié au désir de rendre une prompte paix au monde. Elles ont évité, avec une générosité qui les honorerait sans doute dans l'histoire, tout ce qui pouvait blesser ou froisser les susceptibilités de leur ancien ennemi. Elles ont même fait taire, pour atteindre ce but, bien des considérations qui n'auraient certes pas été aussi bénévolement délaissées par la chancellerie russe, si ses armées avaient triomphé au lieu d'être battues. Mais il y a un terme à tout. La France et l'Angleterre ont bien voulu replacer la Russie dans des conditions honorables, mais non lui restituer les anciennes privautés que la complaisance de certains Etats où la connivence de quelques cabinets lui avaient permi-

ses. Chacun, puisque le prince Gortschakoff y provoque, doit rentrer dans son rôle. — Havas.

Il serait superflu, dit la *Patrie*, sous la signature Juncière, de signaler la portée de la circulaire russe, publiée par la *Gazette de Cologne*. C'est une circulaire de rentrée dans les relations diplomatiques avec l'Europe. La Russie y expose les principes qui doivent guider sa politique extérieure, et elle fait l'application de ces principes à deux questions actuellement pendantes, celle de la Grèce et celle de Naples. Nous aurions plus d'une observation à faire sur ce grave document, mais il nous semble convenable d'attendre que son authenticité soit complètement établie. Nous ne le connaissons encore que par une feuille étrangère : avant de l'apprécier, nous voulons qu'il ne subsiste aucun doute sur la parfaite authenticité de son contenu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES.

Londres, mardi 30 septembre. — « Les principaux journaux anglais, et notamment le *Morning-Post*, critiquent avec force le dernier manifeste du prince Gortschakoff.

La Russie, dit-on, enverrait des forces navales à Naples. Ce bruit, qui trouve ici peu de créance, mérite confirmation. »

Londres, 30 septembre. — « Le *Morning-Post* annonce que la circulaire du prince Gortschakoff ne doit empêcher ni l'occupation de la Grèce, ni l'expédition de Naples.

« En présence de l'alliance anglo-française, la paix de l'Europe n'a aucun danger à courir. »

Hambourg, 29 septembre. — « Ce soir, à neuf heures, le prince Napoléon est arrivé. S. A. I. est descendue à l'hôtel Victoria avec les personnes qui l'accompagnent. Elle restera plusieurs jours à Hambourg. »

Marseille, 30 septembre. — « L'escadre est toujours à Toulon.

« Les nouveaux arrivages ont apporté 120,000 hect. de blé.

« Le Danube apporte des nouvelles de Contantinople du 22.

« La commission de Bessarabie est attendue à Constantinople. Le dervich Muliscwachas est attendu à Galatz.

« Un dérangement a eu lieu dans le télégraphe sous-marin de l'Euxin.

« Halim doit commander la gendarmerie. Omer-Pacha est désappointé.

« Le bruit de remplacement de lord Redcliffe par l'amiral Lyons est invraisemblable.

« L'influence de Sefer grandit en Circassie.

« Dost-Mohammed, à la tête de 5,000 hommes, a fait une excursion dans les provinces du Sistan. Les Persans occupent toujours les environs d'Hérat. Les Afghans ont envahi la province de Candahar.

« Le choléra est à Téhéran.

« Les nouvelles d'Alger sont du 27. Le *Journal de la Colonisation* parle d'un incendie qui aurait dévasté plusieurs kilomètres de terrain sur le coteau de Mustafa. C'est depuis cet été le quarantième incendie qui ait éclaté dans le Sahel. » — Havas. »

Un rapport de M. Morel, chef de bataillon d'infanterie de marine, gouverneur par intérim du Sénégal, rend compte au ministre, sous la date du 13 août, d'une excursion faite dans le haut pays par cet officier supérieur, qui a poussé une visite jusqu'au nouveau poste de Médine, situé au pied des cataractes du Félon.

Ce rapport se termine ainsi qu'il suit :
« Toutes les populations du haut fleuve qui entourent nos établissements et qui, il y a deux ans, nous étaient devenues complètement hostiles à la première sommation d'Al-Hadji, ont hésité l'année dernière entre son influence et la nôtre, et aujourd'hui leur conduite semble prouver que nous leur inspirons plus de crainte que ce fanatique propagateur de l'islamisme. Sans doute, on peut supposer que ces effets sont dus en partie aux succès d'Al-Hadji, mais ces succès eux-mêmes, c'est-à-dire la résistance extraordinaire qu'il rencontre et les soulèvements qui, de tous côtés, s'opèrent contre lui, ne

FEUILLETON

LES ZOUAVES.

(Suite.)

Cependant, quand les singes se furent suffisamment désaltérés et qu'ils eurent procédé à des ablutions aussi nombreuses que variées, Meryem, jugeant le moment opportun, fit un signe à Simonnet.

— Qu'y a-t-il ? dit ce dernier à voix basse.

— Armez votre fusil... répondit Meryem du même ton...

Le sergent arma son fusil.

— Et maintenant, ajouta Meryem, ajustez votre singe au hornous, et tirez...

La réponse ne se fit pas attendre, et Meryem avait à peine achevé de parler, que l'explosion retentit.

Ce fut comme un coup de théâtre !

Une immense clameur s'éleva aussitôt de la tribu des quadrumanes ; des imprécations prolongées se firent entendre sur toute la ligne, et jeunes ou vieux, difformes ou élégants, tous, sans distinction, poussés par le même sentiment de terreur et le même instinct de conservation, se précipitèrent pêle-mêle dans une déroute inénarrable, dont le spectacle atteignit bientôt les dernières limites connues du grotesque.

En moins de cinq minutes, il ne restait plus personne. Après cet épisode divertissant, les fugitifs songèrent

à reprendre leur course. La nuit était à peu près venue, et il était temps d'en profiter pour se rapprocher de Bougie.

Le coup de fusil tiré par le sergent avait heureusement porté ; seulement, avec les vêtements, était tombé le singe lui-même. Le malheureux animal avait reçu la décharge dans la cuisse, et il traînait une patte cassée.

Quand Simonnet eut revêtu son hornous, et qu'il vit la pauvre bête étendue à ses pieds, poussant des cris douloureux et ayant l'air d'implorer sa pitié, il se sentit remué jusqu'au fond du cœur et ne put se résoudre à s'éloigner ainsi.

— Après tout, se dit-il avec un mouvement d'épaules plein de compassion, le cas n'est pas précisément pendable, et j'ai moi-même dérobé à l'ennemi des objets d'une autre valeur : ma foi, il arrivera ce que le bon Dieu voudra, mais il ne sera pas dit que l'on m'aura imploré en vain.

Et, tirant aussitôt son mouchoir de sa poche, il enveloppa soigneusement le quadrumane, dont il avait préalablement pansé la blessure, et se l'attacha solidement sur le dos.

Puis il donna lui-même le signal du départ, et l'on se remit en route.

Depuis la veille, leur marche avait été un peu ralentie ; Meryem connaissait moins ce pays que celui qu'ils avaient eu à traverser jusqu'alors, et, à mesure qu'ils

avançaient, ses notions devenaient plus incertaines. Jusqu'à ce moment, ils n'avaient entendu parler ni de Mohammed ni de Bel-Kadi, et cette absence de nouvelles, bien qu'elle parût devoir favoriser leur fuite, causait, cependant, de profondes inquiétudes à la jeune fille.

Elle ne pouvait croire à tant de bonheur, et redoutait une catastrophe prochaine : elle apportait donc un redoublement de précautions dans sa marche, et choisissant toujours de préférence les lieux d'un accès plus difficile.

Cette nuit, d'ailleurs, ils durent forcément n'avancer qu'avec une extrême prudence, car la route qu'ils eurent à parcourir fut sillonnée dans tous les sens par des Kabyles, paisibles à la vérité, mais dont les regards curieux et investigateurs leur donnèrent plus d'une fois à penser.

Comme les deux zouaves exprimaient leur étonnement et demandaient à Meryem l'explication de ce mouvement inusité :

— Cela n'a rien qui doive vous effrayer, répondit la jeune fille, il est très-probable que c'est demain jour de marché dans une tribu voisine, celle des Senadjas, par exemple, et tous les Kabyles des environs s'y rendent la nuit, pour y arriver de bonne heure.

— Comme ça se trouve, fit Simonnet, moi qui justement ai besoin de tabac. Avec ça qu'on rencontre si peu de bureaux sur la route...

peuvent être attribués bien certainement, ainsi que la soumission d'une partie de nos ennemis, qu'à cette impulsion ferme et énergique qu'a su donner M. le gouverneur Faiberbe aux commandants de nos postes, qui, tous, se sont conformés avec une intelligence, un zèle et un courage remarquables aux instructions qu'ils avaient reçues.

« Quoi qu'il en soit, le fleuve est en ce moment calme depuis Saint-Louis jusqu'à Médine. Le commerce va sans doute profiter de cet état de choses pour jeter une quantité de marchandises suffisante dans des comptoirs où l'on peut espérer pour la campagne prochaine des résultats aussi avantageux que ceux qui ont été obtenus cette année. C'est à quoi je m'engage fortement.

« Du reste, le remorqueur du commerce *le Sylphe*, arrivé ici le 19 juillet, et qui fait en ce moment un premier voyage à Bakel, remorquant deux grands chalands de 130 tonneaux chacun, va donner sans doute une grande activité au mouvement commercial du fleuve.

« Je vais moi-même m'occuper avec activité du transport de tous les matériaux et approvisionnements nécessaires à nos postes, de manière à assurer par tous les moyens, pour la campagne prochaine, s'il y a lieu, des succès pareils à ceux obtenus pendant la dernière saison.

« Les dernières nouvelles de Podor m'annoncent qu'il y arrive d'assez grandes caravanes de gommés.

« Quant aux Trarzas, ils ne donnent plus, depuis quelque temps, d'autres preuves d'existence que les nombreux troupeaux qu'ils se laissent journellement enlever par les volontaires de Saint-Louis et nos gens de Oualo. »

CHRONIQUE LOCALE ET DE LOUEST.

CONSEIL GÉNÉRAL DE MAINE-ET-LOIRE.

Session de 1856.

(Suite.)

La convenance et l'utilité d'établir dans les bâtiments de la Préfecture la direction télégraphique d'Angers, a été reconnue par le Conseil dans sa session de 1853, et il s'est empressé de mettre gratuitement à la disposition de l'Etat une portion des bâtiments pour être affectés à cette installation, à la condition qu'il se chargerait de tous les frais de construction et d'installation.

La dépense s'élevant à 14,117 fr., et M. le Préfet, par le traité projeté avec M. le Directeur de l'administration des lignes télégraphiques, ayant promis qu'en aucun cas la dépense n'excéderait l'allocation de 12,522 fr. promise par l'Etat, il en résulte qu'en ajoutant à cette allocation diverses autres ressources de peu d'importance détaillées dans l'exposé de M. le Préfet, soit en totalité 13,952 fr., il reste une différence pour solde de 165 fr.

M. le Ministre refusant d'approuver le traité projeté jusqu'à ce que le département ait consenti à prendre à sa charge cet excédant de dépense, M. le Préfet propose au conseil de voter ce crédit de 165 fr.

La somme de 165 fr. est votée.

L'allocation demandée par M. le Préfet pour le service des enfants trouvés est la même au projet de budget de l'exercice 1857 qu'au budget dernier ;

elle s'élève à 131,226 fr. Il résulte du rapport de M. le Préfet et du tableau du mouvement de la population dans les dépôts de Saumur et d'Angers en 1855, que le nombre des enfants qui, au 1^{er} janvier, était de 2,142, n'était plus au 31 décembre que de 2,042.

Malheureusement cette diminution est en partie due à l'augmentation du nombre des décès; d'un autre côté, le nombre des admissions qui avait été en 1854 de 392, n'a été en 1855 que de 363, différence en moins 29.

Le placement des enfants en nourrice devient de plus en plus difficile, et la difficulté augmente à raison de la cherté des subsistances alimentaires.

C'est à cette cause qu'il faut attribuer principalement le grand nombre des décès. La catastrophe dont les populations riveraines de la Loire ont été victimes a eu une influence fâcheuse sur le service des enfants assistés; elle a rendu inévitable le retour au dépôt des enfants placés dans les communes inondées. Les charges qui pèsent sur les hospices d'Angers et de Saumur ont rendu plus persistant encore leur refus de fournir les vêtements que les instructions ministérielles mettent à la charge des hospices dépositaires, mais que l'état actuel ne permet pas de les contraindre à donner.

La diminution constante quoique lente, qui a lieu dans le nombre des enfants assistés, permettra, il faut l'espérer, plus tard, sans dépasser le chiffre actuel de la dépense, d'améliorer la position des nourrices, et par suite le sort des enfants.

Le rapporteur de la troisième commission fait observer que de la situation présentée par M. le Préfet, il résulte que le nombre des admissions va constamment en diminuant; que par conséquent la surveillance des tours produit de bons résultats, puisqu'il n'est pas appris que des accidents se soient produits ni que le nombre des infanticides ait augmenté, mais il constate en même temps que le nombre des décès va en augmentant; que le même fait s'était produit l'année dernière; que la cause était la difficulté de trouver des nourrices; qu'il n'en peut être autrement: le tarif de leur salaire n'ayant pas changé depuis 1811, puisqu'il n'est encore alloué aujourd'hui à la nourrice pour la première période, depuis la naissance jusqu'à un an, qu'une rétribution mensuelle de 8 fr.; de un à six ans, 7 fr.; de six à douze ans, 6 fr.; plus une gratification de 18 francs au bout d'une année, et de 50 fr. seulement au bout de douze ans.

C'est avec ce salaire que la nourrice doit pourvoir aux besoins de l'enfant, qu'elle est même obligée de vêtir à raison du refus des maisons hospitalières ou dépositaires de fournir des vêtements. Il y a, dit-il, une véritable injustice à l'égard des nourrices; faute d'en trouver il faut garder les enfants un mois, deux mois sans nourrices, de là l'accroissement fatal de la mortalité; il y a donc urgence d'augmenter le salaire; c'est là une dépense sacrée. Cette augmentation est demandée par les conseils d'arrondissement, par M. l'inspecteur Beaumanoir; elle est désirée par M. le Préfet, et la Commission insiste pour qu'au prochain budget il y soit pourvu par une allocation plus large.

Un membre du Conseil demande s'il ne serait pas possible en même temps d'augmenter le contingent à la charge des communes. M. le Préfet répond

que les cotisations municipales sont déterminées et que le chiffre, n'en peut être dépassé.

Le Conseil adoptant les conclusions du rapport qui lui a été présenté, vote le crédit de 131,226 francs proposé au sous-chapitre 9 du projet de budget.

M. le Préfet propose l'allocation d'un crédit de 9,349 fr. pour solde des travaux de construction de la gendarmerie de Cholet.

Le Conseil, conformément à l'avis de la 2^e commission vote le crédit de 9,349 fr. 05 c., demandé.

La parole est donnée aux Rapporteurs de la troisième commission.

La troisième commission est aujourd'hui unanime pour proposer au Conseil l'admission de la réclamation de la commune de Saint-Jean-de-Luigné, si souvent reproduite dans les précédentes sessions et qui avait été ajournée lors de la dernière, pour être étudiée de nouveau; elle a été déterminée par les faits ci-après qui ne peuvent laisser aujourd'hui aucun doute. En 1840, époque où une subvention de 100,000 était demandée aux communes intéressées pour maintenir le classement de la route départementale n° 14 de Chalonnés à Angers par Rochefort et Denée, le Conseil municipal de la commune de Saint-Aubin-de-Luigné a déclaré se ranger de l'avis des communes intéressées, mais aux conditions suivantes: 1^o que la commune ne fournirait les 5,250 fr. demandés pour sa quote-part de subvention, que dans six années, c'est-à-dire 1,000 francs par an, à partir de l'ouverture des travaux; 2^o que le chemin tracé dans ce moment par les hauts sur la commune de Saint-Jean-de-Luigné, serait suivi dans toute sa longueur, sauf les rectifications de courbes et de pentes; 3^o que dans le cas où M. l'ingénieur en chef de ce département ne jugerait pas à propos d'utiliser le chemin de la Rampe de Tire-Chaud, la somme de 6,500 fr. environ restant à payer pour la confection dudit chemin de Tire-Chaud, serait payée sur les fonds départementaux, la commune n'ayant jamais été chargée de cette dette, puisque MM. les Membres du Conseil général avaient voté une partie des fonds nécessaires à ce travail et que M. le Préfet avait même invité M. le Maire de Rochefort à payer tout ce qui était reçu; 4^o que ces clauses sont de rigueur, la commune ne voulant s'engager que par suite de leur exécution; que les conditions relatées dans la délibération du 26 mai 1847 sont celles dans lesquelles la commune a toujours persisté; que c'est en cet état, qu'à la date du 11 janvier 1848, M. le Préfet de Maine-et-Loire prit un arrêt par lequel il déclarait accepter l'offre de la commune de Saint-Aubin-de-Luigné d'une subvention de 6,250 fr. en ne relatant, par erreur, dans le préambule, que la condition du tracé de chemin de grande communication par le haut des coteaux; mais que le chemin de la rampe de Tire-Chaud n'ayant pas été utilisé et la somme de 6,500 francs à payer pour la confection dudit chemin ayant été laissée à la charge de la commune qui l'a payée, ainsi qu'il en a été justifié à la commission, contrairement à la condition formelle imposée à sa promesse de subvention, cette subvention ne pourrait être aujourd'hui réclamée sans injustice.

En conséquence et conformément à l'avis de sa troisième commission, le Conseil admet la récla-

En effet, dit Meryem, mais je doute que vous puissiez vous en procurer.

Pourquoi cela?

D'abord, fit observer Henry, parce que nous n'avons pas le moindre boudjou.

Et puis, ajouta Meryem, parce qu'il ne serait pas prudent de se rendre chez les Senadjas. Bien que les marchés soient inviolables dans toute la Kabylie, et que nos marabouts n'y tolèrent ni arrestations ni représailles, cependant Bel-Kadi là, je le sais, quelques amis dévoués près desquels il trouverait aide et secours s'il venait à nous y découvrir. Le meilleur est encore, croyez-moi, de nous arrêter à distance, et d'attendre la nuit pour gagner la tribu des Mzaias, qui est proche de Bougie, et où vous avez l'espoir de rencontrer quelques sympathies.

Ces paroles de Meryem ne changèrent que fort peu les dispositions du sergent: il n'avait pas de tabac, et la perspective de passer toute une journée et toute une nuit sans fumer ne pouvait lui sourire. Il ne fit cependant aucune objection, et continua de marcher sans dire mot.

Le jour commençait à poindre au loin; les premières lueurs du matin teignaient déjà l'horizon, l'heure du repos allait sonner pour eux.

En ce moment, deux hommes armés de fusils passèrent à leurs côtés, causant avec vivacité.

Meryem s'était rejetée vivement en arrière et avait tout-à-coup imposé silence à ses deux compagnons.

Les deux hommes passèrent.

Et quand le bruit de leur voix se fut perdu au loin, Meryem saisit le bras d'Henry, et son œil brilla d'un feu sombre.

Avez-vous entendu? dit-elle d'un accent troublé.

Quoi donc? fit Henry.

Ils parlaient de Bel-Kadi!

Est-ce possible?

Oh! je savais bien qu'il était sur nos traces, poursuivit Meryem; s'il nous devine ici, nous sommes perdus!

Mais quels sont ces hommes? objecta Simonnet.

Ce sont des amis de Mohammed, et ceux-là vous tueraient sans pitié, fussiez-vous même sur le marché des Senadjas.

Que faut-il faire, alors? demanda Henry.

Rester ici... et attendre... répondit Meryem. Nous choisirons à quelques pas une retraite où l'œil du passant ne puisse plonger, et, la nuit prochaine, nous nous remettrons en route.

Le jour était venu, ils s'arrêtèrent.

Ainsi, dit Simonnet, nous n'allons pas plus loin.

Je ne vous y engage pas, répondit Meryem.

C'est que je ne suis pas de cet avis.

Vous voulez donc vous exposer à être fusillé?

Ce qui est écrit est écrit, objecta le vieux Mahomet.

C'est vrai; mais ne vaut-il pas mieux agir avec prudence?

Peut-être... D'abord, je n'ai plus de tabac, et la pipe a été donnée à l'homme pour distraire sa pensée; ensuite, nous n'avons qu'un fusil pour deux, et c'est vraiment gênant pour celui qui en est privé. Or je veux, avant ce soir, avoir du tabac et un second fusil.

Et comment ferez-vous pour vous les procurer?

C'est mon affaire.

Ainsi vous vous obstinez?

Comme vous le dites.

Eh bien, allez donc au marché des Senadjas, sergent Simonnet; mais, si vous tenez un peu à nous ne négligez aucune précaution pour ne pas être reconnu.

Le sergent n'en demandait pas davantage; il jeta son fusil sur son épaule, et se tourna vers Henry.

Eh bien, lui dit-il en souriant, le cœur ne vous en dit pas?

Henry s'était levé; Meryem le retint.

Vous voulez donc l'emmener aussi? dit-elle en lançant au sergent un regard presque farouche.

Et pourquoi pas? répondit Simonnet avec étonnement.

Vous savez bien, cependant, qu'il y a un danger sérieux.

Est-ce que le chacal connaît ça?

mation de Saint-Aubin-de-Luigné.

Depuis l'ouverture de la session, la nécessité reconnue par M^{me} la Directrice de l'institution des sourds et muets et par la commission de surveillance de faire rentrer dans sa famille un jeune sourd et muet admis l'année dernière, mais que son peu d'intelligence et que son état de cécité presque complète rend incapable de recevoir utilement les leçons de ces institutrices, assure une nouvelle vacance à remplir dans cet établissement.

M. le Préfet demande en conséquence l'allocation, sur les économies réalisées au projet du budget, d'une somme de 400 francs pour être employée au paiement du trousseau du nouvel élève qui y sera admis.

L'allocation de 400 fr. est votée conformément à l'avis de la commission.

Un membre de la troisième commission donne connaissance au Conseil d'un rapport de M. le Préfet relatif à la division du canton des Ponts-de-Cé, duquel il résulte que quelques communes du canton des Ponts-de-Cé ont renouvelé la demande de la division du canton en deux cantons distincts, dont l'un aurait pour chef-lieu la commune de Saint-Mathurin et se composerait de Saint-Mathurin, la Menitric, Saint-Remy-la-Vairaine, la Bohelle, qui demandent la division, et de Blaison et Gohier qui la repoussent; ce canton aurait une population de 8,994 habitants, et une étendue de 83 kilomètres carrés. L'autre se composerait du reste des communes appartenant au canton; il aurait une population de 15,090 habitants et une étendue de 147 kilomètres carrés.

La division semble à M. le Préfet parfaitement motivée dans les délibérations des Conseils municipaux qui la sollicitent, et il est disposé à faire des propositions au Gouvernement favorables à cette demande, si le Conseil admet que cette division du canton des Ponts-de-Cé soit susceptible d'être soumise à l'instruction que prescrivent les lois et règlements, en réservant, bien entendu, le droit d'examen et de proposition définitive, lorsque les délibérations des conseils municipaux de toutes les communes du canton, les enquêtes faites dans les localités et les avis divers qui doivent être donnés, auront parfaitement éclairé la question.

(La suite au prochain numéro.)

Le Conseil général, après s'être occupé des affaires qui intéressent le département à émis, différents vœux qui prouvent la sollicitude des membres pour le bien-être des populations qu'ils représentent.

Pour Saumur, le Conseil demande : 1^o Que la Sous-Préfecture soit élevée au rang de 1^{re} classe. L'importance de cette ville chef-lieu justifie pleinement cette réclamation; 2^o que sur le rapport de M. le Préfet, et de M. l'ingénieur chargé du service, une somme de 11,000 francs soit accordée pour travaux à faire sur le Thonet, et, une autre somme de 44,000 francs pour travaux sur l'Authion.

Le Conseil émet également le vœu que, en égard aux années difficiles qui viennent de s'écouler, le traitement de tous les employés d'administration soit élevé.

On écrit de Saint-Nazaire, le 28 septembre :

« Pendant la nuit dernière et toute la journée,

nous avons eu une véritable tempête de la partie du S.-S.-O., qui a occasionné beaucoup de dégâts aux toitures de différentes maisons. Les rues sont partout jonchées de débris d'ardoises et de chaux.

La nuit précédente, l'une des cheminées de la mairie a été entièrement rasée. Ce bâtiment, quoique récemment bâti, n'a pu résister intact à la force de l'ouragan. Sa toiture a été aussi considérablement endommagée.

Sur la rade, nous n'avons pas, que je sache, d'accidents à signaler, à l'exception des navires l'Hercule et de l'Henri-Tanner, qui ont un peu chassé. Les autres ont bien tenu et parfaitement résisté à la force de la tempête.

Le Charles-Martel, entr'autres, n'a pas bougé, bien qu'il ait une grande élévation au-dessus du niveau de la mer.

Le chasse-marée le Cultivateur, capitaine Mahé se trouvait mouillé dans un endroit plus sûr, afin d'éviter les avaries qu'ils auraient pu se faire l'un l'autre.

D'une à quatre heures de l'après-midi, la chaussée était impraticable dans toute sa longueur. Elle était constamment couverte par des coups de mer qui ne s'élevaient pas à moins de six à dix mètres de hauteur et dont quelques-uns venaient tomber sur le toit des maisons qui bordent l'entrée de cette chaussée. (Maine-et-Loire.)

Les courses de l'arrondissement d'Ancenis auront lieu le 5 octobre, sur le champ de manœuvres d'Ancenis.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans a bien voulu autoriser à cette occasion la délivrance de billets à prix réduits, avec faculté de retour le lendemain 6 octobre, entre Nantes et Ancenis et Saumur et Ancenis, et stations intermédiaires.

Pour la chronique locale : P.-M.-E. GODET.

FAITS DIVERS.

Le passage à Lyon des restes mortels du général de Marolles a été pour l'un de ses amis l'occasion de communiquer à un journal de cette ville une note dont nous citerons quelques lignes sur les derniers moments du brave général :

« Le jour de la prise de Sébastopol, frappé à la cuisse au moment où il entrait dans le Petit-Redan par une de ses embrasures, il a défendu qu'on lui portât secours, ordonnant aux siens de le laisser où il était tombé, et d'enlever le Petit-Redan sans s'occuper de lui. Quelques instants après il succombait percé de balles; il eût pu être sauvé, il a préféré sacrifier sa vie au succès de la tâche dont il était chargé; il est mort comme il avait vécu, homme d'honneur, de devoir, brave et chevaleresque comme un gentilhomme. »

Nous trouvons dans le Standard de Syracuse la touchante histoire qu'on va lire :

« La plupart des habitants de cette ville connaissent une Irlandaise nommée Ann Gleason. Laborieuse, d'un bon naturel et pleine de santé, elle est fréquemment employée par les marchands et propriétaires au nettoyage des magasins ou des appartements, et même dans les établissements publics. Son travail est en général fort rude, mais elle est toujours gaie et on la recherche partout.

Ann a un mari, ou du moins elle en avait un il y a quelques années. C'était un homme d'habitudes paisibles, peu énergique, mais d'un excellent caractère. Il travaillait comme colporteur dans le voisinage, gagnant à peine de quoi soutenir sa famille.

Dès qu'il fut question de la Californie, Gleason partit pour la région dorée, dans le dessein d'améliorer sa position et laissant à Syracuse sa femme et deux enfants. Pendant plusieurs années, Ann ne reçut de lui aucune nouvelle, jusqu'à ce qu'un jour elle vit le nom de Gleason figurer dans une liste de pensionnaires de Sing-Sing. Elle ne pouvait croire que son mari fût en prison, mais afin de s'en assurer, elle réunit ses petites économies et fit un voyage à Sing-Sing. Là elle put reconnaître que le prisonnier du nom de Gleason n'était pas son mari et elle s'en retourna chez elle soulagée et cependant chagrine.

Bientôt après, Ann apprit d'un ami de son mari, qui l'avait connu en Californie, que Gleason était mort aux mines et que le peu qu'il avait économisé avait passé en frais de maladie et de funérailles. Ces tristes nouvelles lui enlevèrent tout espoir de revoir jamais son mari.

Elle continua de travailler, se couchant tard, se levant tôt, selon le bon plaisir de ceux qui l'employaient. Elle parvint ainsi à élever confortablement ses enfants et même à amasser une somme assez ronde dont elle acheta un lot de terrain avec une petite maison.

Un jour de la semaine dernière, un monsieur de Syracuse, revenant de Californie, fit la joie de la prétendue veuve en lui apprenant, à son grand étonnement, que Gleason était vivant et très-bien portant en Californie. Il avait même amassé beaucoup d'argent et avait fréquemment écrit à sa femme en lui envoyant des traites; aussi était-il surpris autant qu'alarmé de son silence absolu. La pauvre femme, ne supposant pas que personne pût lui écrire, n'avait jamais songé à s'informer à la poste s'il y avait quelque lettre pour elle. Ces lettres étaient conséquemment envoyées au far et à mesure à Washington au bureau des rebuts.

A ces nouvelles, Ann écrivit sans perdre de temps, à son mari d'abord, à Washington ensuite pour s'enquérir des lettres et des traites envoyées par Gleason. La réponse de Washington fut qu'en effet on avait reçu des lettres et des traites à son adresse, mais qu'on demandait, comme formalité, qu'elle précisât le chiffre et le nombre de ces traites. Naturellement Ann était dans l'impossibilité de satisfaire à cette demande. Toutefois une relation complète des faits fut rédigée par ses amis, qui la certifièrent et l'envoyèrent à Washington, appuyée de recommandations satisfaisantes de personnes habitant Syracuse. On pense que cette démarche autorisera suffisamment l'administration des postes à envoyer à Ann les lettres et les traites qui lui appartiennent.

La nouvelle position d'Ann Gleason ne lui a pas fait abandonner son travail. Nous l'avons vue, hier encore, dans l'après-midi, en train de nettoyer les bureaux du comité de l'Instruction. Elle prenait autant de peine et frottait avec autant de courage que si elle n'avait pas été réellement plus riche que ceux qui l'employaient.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Des avis de Port-au-Prince portent que la fièvre jaune et le vomito y régnaient avec une violence extrême. Plusieurs navires anglais et français avaient perdu leurs équipages.

Constantinople, 24 septembre. — « L'affaire du Monténégro n'est pas encore arrangée. On vient d'ordonner de nouveaux envois de troupes pour cette contrée.

La commission d'organisation des Principautés n'a pas encore commencé ses travaux.

Il s'est présenté des cas isolés de choléra.

Madrid, 30 septembre. — « Le gouvernement envoie une forte escadre dans la Méditerranée. Le nombre total des canons est de 210. » — Havas.

M. Gustave BEDOR, médecin à Troyes, a constaté l'utilité de la Révalescière, dans la plupart des affections si nombreuses des voies digestives et des organes de la respiration.

Nous recommandons à nos lectrices les magasins de nouveautés du Petit-Saint-Thomas, comme l'établissement le mieux assorti de la capitale en hautes nouveautés, soieries, confection, amplement, etc., etc. (Service spécial créé pour la province). — Expédition franc de port pour toute la France jusqu'à destination.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Sergent, vous nous perdrez tous.

Bah! le jeune Henry et moi, nous en avons vu de plus rudes, et nous en sommes revenus...

Cependant, en voyant l'attitude profondément émue de la jeune fille, Simonnet ne crut pas devoir insister davantage; il regarda Henry, et lui fit un signe du coin de l'œil.

Après tout, dit-il, votre présence n'est pas précisément nécessaire, et si vous désirez rester ici...

Mais je n'ai pas dit cela, interrompit Henry.

Meryem le disait pour vous.

Meryem a trop de bontés pour moi, poursuivit le jeune zouave en prenant dans les siennes les mains tremblantes de la jeune fille; mais elle comprend que, dans ce moment, cette bonté s'égare, et que mon devoir comme mon amitié m'obligent à ne pas me séparer de vous, surtout quand il y a un danger à courir.

Voilà qui est parler, dit Simonnet.

Nous partirons quand vous le voudrez, sergent.

Eh bien, nous partirons tout de suite.

Meryem avait écouté sans répondre ce que venait de dire Henry; mais, quand ce dernier, presque surpris de son silence, tourna les yeux de son côté, il vit deux grosses larmes qui coulaient lentement le long de ses joues.

Vous partez donc aussi? dit enfin la jeune fille avec effort.

Dans quelques heures, nous serons de retour, répondit Henry.

Rien ne peut plus vous retenir?

N'insistez pas...

Soit!... Ce ne sont pas les balles, c'est la destinée qui tue!... Allez, Henry, allez, sergent Simonnet, et, pendant votre absence, moi, je prierai pour vous.

Et elle leur serra les mains à tous les deux, et elle les suivit du regard le plus longtemps possible; puis, quand ils eurent enfin disparu à l'horizon, elle alla s'asseoir, triste et pensive, sous un bouquet d'oliviers, et se prit à pleurer à chaudes larmes.

(La suite au prochain numéro.)

TAXE DU PAIN du 1^{er} Octobre.

Première qualité.

Les cinq hectogrammes..... 23 c. 33 m.

Seconde qualité.

Les cinq hectogrammes..... 20 c. 83 m.

Troisième qualité.

Les cinq hectogrammes..... 18 c. 33 m.

BOURSE DU 30 SEPTEMBRE.

5 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 67 30

4 1/2 p. 0/0 baisse 50 cent. — Fermé à 90.

BOURSE DU 1^{er} OCTOBRE.

5 p. 0/0 baisse 70 cent. — Fermé à 66 30.

4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 90.

ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE

UNE
MAISON ET 27 ARES DE VIGNES
Situés à la Pierre-Couverte,
Commune de Bagneux.

S'adresser à M. RAYNAULT, rue du
Portail-Louis. (595)

Etude de M^e LE BLAYE, notaire
à Saumur.

A VENDRE

L'ANCIENNE
MAISON DE ROULAGE
ROBINEAU-RENEAUME,
Rue des Capucins,

Consistant en plusieurs appartements, cour, vastes dépendances, grande remise, magasins au-dessus des inondations.

S'adresser audit Notaire. (583)

A CÉDER

UN FONDS
DE MARÉCHAL-FERRANT,
Bien achalandé, situé aux Rosiers.
S'adresser à M^{me} veuve GUITTON.

A LOUER PRÉSENTEMENT

OU POUR LA SAINT-JEAN,
MAISON avec Cour et Jardin,
64, Rue du Portail-Louis.
S'adresser à M^{me} veuve LINACIER,
rue Bodin, ou à M. LINACIER. (151)

A CÉDER

Présentement,
TOUT MEUBLÉ
L'HOTEL DES MESSAGERIES,
Situé à Saumur.
S'adresser à M. BOUCHÉ, qui l'occupe.

GLANDS-DOUX

C. de COUSSIN.
Ce Café, efficace dans les maux de tête et d'estomac, dysenteries, fièvres, etc., contient le tannin à plus forte dose que les autres. Les célèbres chimistes Pelouze, Thénard, Orfila, etc., le prescrivent comme fortifiant, tonique et astringent. — Dépôt chez les principaux droguistes et épiciers. — Entrepôt central : LOUIT FRÈRES ET C^{ie}, A BORDEAUX. (562)

A VENDRE de très-beaux PLANTS DE CHATAIGNIER, à cinquante centimes la pièce.
S'adresser à M. CADIEU, rue d'Orléans, à Saumur. (580)

A LOUER

Présentement,
UNE PETITE MAISON,
Sise à l'angle des rues du Paradis et du Marché-Noir, composée d'un atelier pouvant être converti en cour, caves, cuisine, chambres à coucher, grenier, etc.
S'adresser à M. GIRARD, rue du Paradis, à Saumur. (532)

BOIS DE CHARPENTE

A VENDRE, PAR LOTS.
Le dimanche 5 octobre 1856, à midi, et jours suivants, à la Chapelle-sur-Loire, M^e GERBIER, notaire, vendra à l'encan et au comptant une quantité importante de bois de charpente triés et propres à construction, provenant des maisons détruites au bourg de la Chapelle-sur-Loire, par l'inondation du 4 juin. (589)

A VENDRE

Pour cause de départ,
UNE BONNE JUMENT,
De taille moyenne, race anglaise, propre à la selle et à la voiture, harnais, selle et bride.
S'adresser le samedi, à M. SERGÉ, hôtel de Londres, à Saumur. (571)

AVIS AUX DARTREUX

La belle découverte faite par M. Dumont, ph^{en} à Cambray, dans sa Pommade anti-dartreuse, a été reconnue bonne par l'Académie impériale de médecine, et son travail sur cet objet déposé honorablement dans les archives de cette illustre assemblée, le 4 janvier 1853.

Ce précieux Cold-Cream guérit d'une manière certaine toutes les DARTRES, TEIGNES, ULCÈRES, DÉMANGEAISONS, ETC. — Prix du Pot : 3 fr. 50 c. (Exiger le cachet DUMONT.) Dépôt à Saumur, pharmacie de M. Damicourt, place de la Bilange; à Angers, ph^{ie} Ménière. (59)

NOUVEAU SERVICE D'OMNIBUS

Pour le Chemin de fer et à volonté,
ENTREPRISE SERGÉ,

Tenant l'hôtel de Londres, rue d'Orléans, 48, à Saumur.

On prend à domicile. — Avertir à l'avance.

Prix des Places, avec ou sans bagages, 50 centimes.

NOUVELLES ATTESTATIONS

En faveur de la REVALESCIERE DU BARRY.

Un honorable négociant de Saint-Maixent (Deux-Sèvres), qui nous autorise à ne point taire son nom, si la publicité nous convient, nous adresse, avec une nouvelle demande du produit en question, une lettre où sont relatés divers cas de guérison, entre autres ceux-ci : « Parmi plusieurs dames de distinction, qui se sont félicitées de l'emploi de la REVALESCIERE, Pune d'elles, atteinte depuis plus de dix ans d'une fièvre intermittente, n'en éprouve plus quelques accès que de loin en loin, et elle a lieu d'espérer que sous peu cette fièvre disparaîtra tout-à-fait. — Une autre personne atteinte d'une étiologie depuis plusieurs années a repris de la force, de l'embonpoint même et de la fraîcheur, au bout de quinze jours d'usage de cette excellente farine, etc. — Enfin, je n'en n'ai pas vendu à une seule personne, sans qu'elle ne soit venue m'en témoigner sa satisfaction : la preuve la plus évidente de la faveur générale qui s'attache ici à cet aliment, c'est que j'ai le plaisir de vous renouveler une commande très-supérieure à la précédente. » J'ai l'honneur, etc.,

» 19 août. » SAIVET, négociant à St-Maixent (Deux-Sèvres). »
Elle coûte 2 fr., 4 fr., 7 fr., 16 fr.; 32 fr. Plus la boîte est grande, plus c'est profitable au consommateur. La Revalescière double concentrée coûte 8 fr., 14 fr., 32 fr., 58 fr. Dans toutes les pharmacies de France, dans tous les Dépôts de Paris et des Villes de Province.

DÉPÔT GÉNÉRAL, M. KERCKHOFF, 32, RUE HAUTEVILLE.
Dépôt à Saumur, chez M. C. DAMICOURT, pharmacien; à Tours, chez M. DUGENET-BONNEBAUT, 11, rue Royale; M. V^{or} SUEZ, et ROCHE fils, rue de la Seillerie, 35. (596)

HYGIÈNE, PRODUCTION SANITAIRE.

VINAIGRE ORIENTAL, ED. PINAUD,

N^o 298, rue Saint-Martin, à Paris.

PRIX DU FLACON : 1 F. 50 C.

Délicieux cosmétique pour la toilette, supérieur aux produits du même genre et très-recherché par son parfum sanitaire et rafraîchissant, très en usage dans les pays ORIENTAUX, où les soins hygiéniques sont très-pratiqués. — Dépôt à Saumur, chez M. Eugène Pissor, rue Saint-Jean. (271)

GRAND HOTEL DE LONDRES

TENU PAR SERGÉ, RUE D'ORLÉANS, 48, A SAUMUR.

Table d'hôte à 10 heures du matin et à 5 heures du soir. — Salon particulier, grande salle pour banquets ou noces, avec un grand jardin, le tout indépendant de l'hôtel; on loue ces dépendances à volonté.

Dépôt de truffes du Périgord et autres, fraîches et conservées; — pâtés de Strasbourg et Nérac. — Petits pois, haricots verts, fruits, poulardes, gibier de toute espèce, poissons de mer et d'eau douce; en un mot tout le confortable qui convient à un bon dîner.

La nombreuse clientèle de l'hôtel met M. Sergé à même d'avoir une très-grande variété dans ses provisions sans cesse renouvelées. Il continue toujours comme par le passé à faire les dîners pour la ville et pour la campagne; il fournit tout ou partie, selon qu'on le désire. (575)

HYGIÈNE DE LA CHEVELURE

LIPAROLÉ-TONIQUE

Seul Cosmétique garanti infailible pour arrêter la chute des cheveux et les faire pousser en très-peu de temps,
Préparé par CHARDIN, parfumeur, 12, rue du Bac, à Paris.

ARTICLES SPÉCIAUX ET RECHERCHÉS.

ÉMULSION-BALSAMIQUE
pour blanchir et adoucir le teint et effacer les taches de rousseur.

COLD CREAM.
VELOUTINE DE VIOLETTE
nouvelle Pâte pour adoucir la peau et prévenir les gerçures.

VIOLETTINE DE VIOLETTE
pour faire briller les cheveux et les rendre souples.

EXTRAITS POUR LE MOUCHOIR
à toutes les odeurs.

EAU DE TOILETTE CHARDIN
ET EAU DE VERVEINE DES INDES

SAVONS { aux fleurs de Magnolia,
aux fleurs de Pécher,
et au Miel.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES VILLES DE FRANCE,
A Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur de l'Ecole de cavalerie.
On y trouvera également tous les articles de parfumerie de la maison CHARDIN.

MÉDAILLE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1855.

Mentions Honorables aux Expositions de 1839, 1844 et 1849.

NOUVEAUX

BANDAGES HERNIAIRES

A RESSORTS ÉLASTIQUES ET A VIS DE PRESSION, SANS SOUS-GUISSÉS ET SANS FATIGUER LES HANCHES,

DE MM. WICKHAM ET HART, CHIRURGIENS-HERNIAIRES,
RUE DE LA BANQUE, 46, A PARIS.

Seul dépôt de ces Bandages, à Saumur, chez MM. ROY, couteliers-bandagistes. Ils se chargent de choisir et d'appliquer le bandage le plus convenable à chaque hernie. Toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète. Prix modérés. (400)

Saumur, P. GODET, imprimeur de la Sous-Préfecture et de la Mairie.

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.

En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,